## CONTRAT DE REMPLACEMENT (Remplacement individuel)

Entre les	soussignés	I) Dr	A, B,	, co	de-mé	decin	
		2) (D	r) X,	Y.	code-n	nédeci	n

il est convenu que:

- 1) Le Dr AB se fait remplacer pendant la période du ..... au ....... par le (Dr) XY.
- 2) Le Dr XY déclare être en règle avec la loi concernant l'exercice des professions de médecin et de médecin-dentiste et avec le règlement grand-ducal fixant les modalités de remplacement en médecine et médecine dentaire ainsi que la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation de remplacement et se conformer aux dispositions du code de déontologie médicale notamment concernant celles relatives au remplacement.
- 3) Le Dr XY touchera intégralement les honoraires pour les prestations qu'il aura effectuées.
- 4) Le **Dr** XY participera aux frais de l'association :
   Soit par un forfait de ....E.

  Soit par le montant que le **Dr** AB aurait eu à payer pendant la période du remplacement.
- 5) Signature des deux contractants.
- 6) Tout contrat de remplacement dépassant la durée d' I mois est à présenter au pour approbation au Collège médical.

Le médecin remplacé doit cesser son activité médicale pendant la durée du remplacement (article 85 du code de déontologie médicale).